|  |  |
| --- | --- |
| **PLAN DE PRÉVENTION ET D’INTERVENTION EN MATIÈRE D’INTIMIDATION**  **2024-2025** | |
| ÉCOLE : École secondaire Le Caron  DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2025 | EN DATE DU : 2024-10-24  DATE DE RÉVISION : Octobre 2024 |

|  |
| --- |
| Membres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’école |
| Nom de l’élève : Isabelle Mackell |
| Nom de la direction de l’école : Serge Lespérance |
| Membre du personnel enseignant : Jeff Gignac |
| Membre du personnel non-enseignant : Renée Beauchamp |
| Nom du parent, tuteur ou tutrice : Renée Scruton |
| Nom du conseiller pédagogique de l’équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : *Choisissez un élément.* |
| Nom du membre de l’équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :Djenane Douglas |
| 1. Énoncés de politiques :   L’intimidation :   * l’intimidation est préjudiciable au bien-être et à l’apprentissage des élèves; * l’intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines; * l’intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n’est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d’une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.   2. Définition de l’intimidation :  Selon la [Loi sur l’éducation](https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-144#foot-10), « intimidation » s’entend d’un comportement agressif et généralement répété d’un élève envers une autre personne qui, à la fois,   1. a pour but, ou dont l’élève devrait savoir qu’il aura vraisemblablement cet effet :   (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,  (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l’école,  b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l’élève et l’autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l’âge, l’intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l’origine ethnique, l’orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l’identité sexuelle, l’expression de l’identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.  On entend en outre par comportement, pour l’application de la définition d’« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.  Cyberintimidation  On entend en outre par intimidation, pour l’intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :  a) la création d’une page Web ou d’un blogue dans lequel le créateur usurpe l’identité d’une autre personne;  b) le fait de faire passer une autre personne comme l’auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;  c) la communication électronique d’éléments d’information à plus d’une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès. |

**NAVIGATION DU GABARIT :**

[Stratégies en matière d’éducation, de sensibilisation et de communication.](#sensibilisation)

[Stratégies de prévention en matière d’intimidation.](#prévention)

[Stratégies d’intervention et de soutien en matière d’intimidation.](#stratégiesIntervention)

[Signalement des actes d’intimidation.](#signalement)

[Rôles.](#roles)

[Ressources pour les parents.](#Ressources2)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Stratégies en matière d’éducation, de sensibilisation et de communication | | | |
| *Cette section cible les interventions qui visent à accroître l’éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l’ensemble de la collectivité afin qu’ils contribuent à la lutte contre l’intimidation et l’adoption des comportements appropriés par les élèves.* | | | |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l’épanouissement des élèves. | | | |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l’échelle de l’école afin de développer les compétences pour les relations saines. | | | |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Formation avec la travailleuse sociale | Augmenté l’estime de soi et comprendre l’importance des relations saines. | Lisa Clark et Danika Mayer | Juin 2025 |
| Formation avec la conseillère en santé mentale et le personnel qualifié de l’école. | Augmenté l’estime de soi, gérance de l’anxiété et appuyé avec la formation littératie en santé mentale | Djenane Douglas  Danika Mayer  Maya Varley | Juin 2025 |
| L’équipe école rencontre les élèves souvent pour régler les différends entre eux. On favorise la communication, la réflexion et la redevabilité. | Assurez que les relations restent bonnes et développer l’empathie et la compréhension. | Équipe-école | Durant toute l’année. |
| Priorité 2 de l’école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l’intimidation. | | | |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l’intervention de l’intimidation aux élèves de l’école : | Formations lors des journées pédagogiques | Tout le personnel | Tout au courant de l’année |
| * Formation du personnel sur les incidents violents lors de la journée pédagogique : * [Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi](https://www.ontario.ca/fr/document/violence-au-travail-dans-les-conseils-scolaires-un-guide-de-la-loi); * Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve [ici](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Politiques/4_32_Violence_au_travail_politique.pdf) et la directive administrative 4,32 [ici](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Directives_administratives/4_32_Violence_au_travail_dir_adm.pdf). * Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance de l’école. * Présentation du plan de prévention à l’ensemble du personnel de l’école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la [NPP 144](https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-144). |  |  |  |
| Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l’intervention de l’intimidation au personnel de l’école : | Lors des réunions du personnel |  | Tout au long de l’année |
| Formation du personnel lors de journée pédagogique et rencontre du personnel  Code QR afficher dans l’École  Promotion de parler à un adulte, la direction, direction-adjointe etc… | Connaître la démarche utilisée et préconisée à l’intérieur de notre école  Favoriser les enseignants à garder leurs portes ouvertes | Les membres du personnel/Direction | Tout au long de l’année juin 2025 |
| Communication à l’intention des parents : | Envoie à la maison : code de conduite | La direction | Sept 2024 |
|  | Communication à la maison lors d’une situation | Tous les membres du personnel sont responsables | Tout au long de l’année |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Stratégies de prévention en matière d’intimidation | | | |
| *Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l’intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.* | | | |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves. | | | |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2025, chaque classe s’engagera dans des activités de soutien au comportement positif. | | | |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
|  |  |  |  |
| Enseignement explicite des HAHT  <https://guidedeshaht.weebly.com/> | Amélioration des HAHT | Les enseignants pour enseignement explicite et les directions | Tout au long de l’année |
| Certifications des élèves du mois | Les élèves sont reconnus à chaque mois pour souligner des bonnes valeurs, des comportements, des bonnes habitudes etc… | Équipe de la réussite | Tout au long de l’année |
| Présentation « intimullission » pour tous les élèves de l’école | Présentation sur l’intimidation | Tous les membres de l’école | Oct 2024 |
| Prix de mérites 2x durant l’année | Les élèves sont reconnus sur le côté académique et coté compétences | Tout le personnel | Février 2025 et Juin 2025 |
| Banquet sportif | Les élèves sont reconnus pour leur participation dans les équipes sportives et ceux qui ont un bon esprit sportif | M. Gignac | Juin 2025 |
| Formations en santé mentale pour les élèves en 7/8 ainsi que les élèves de la 10e année | Obtention du certificat de reconnaissance | Enseignants.tes 7/8 et de 10e | Juin 2025 |
| Priorité 2 de l’école : L’école s’engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde. | | | |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Voir ici-bas. | Bien-être et santé mentale | Le personnel | Tout au long de l’année |
|  |  |  |  |
| Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l’apprentissage socio émotionnel (ASÉ).  Participer à des initiatives portant sur  L’équité et l’inclusion :   * Participation aux journées thématiques du Conseil. * Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté LGBTQ2+ dans la planification de l’enseignement : * Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l’inclusion, de la sécurité et du respect; * Mettre sur pied une alliance AGH – AGIS – Club de justice sociale; (ressource disponible sur le TEAMS des alliances du Conseil réservé pour le personnel des écoles du Csviamonde); * Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l’école portant sur l’équité et l’inclusion; * Participation à la FESFO – Colloque LGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année) échange sur les enjeux de la communauté LGBTQ+ touchant la thématique de l’intersectionnalité (hiver ou printemps 2025); * Participation à la journée ViaRose du Conseil. * Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l’enseignement, par l’entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques : * Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin; * Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique; * Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air; * Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l’amour, l’humilité, l’honnêteté; * Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre; * Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l’inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l’enseignement situé dans le EAV ou le Teams de l’éducation autochtone; * Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.); * Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l’éducation autochtone, l’environnement et la construction identitaire; * Participer aux activités pour souligner le mois de l’histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin); * Avec l’appui des responsables de l’éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu’assurer l’utilisation des ressources et l’inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l’école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d’échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones); * Faire un rappel pour l’autoidentification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l’inscription initiale ou à tout autre moment pendant l’année. * Les élèves sont encouragés d’aller dans la salle du Coach autochtone pour faire des activités durant le dîner * Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l’enseignement : * Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture; * Encourager la réflexion, les questions; [Outil d’autoréflexion sur l’humilité culturelle à l’intention des professionnels](https://smho-smso.ca/wp-content/uploads/2022/10/Outil-d-autoreflexion-sur-l-humilite-culturelle-a-l-intention-des-professionnels-de-la-sante-mentale-en-milieu-scolaire.pdf) * Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l’enseignement qui intègre les connaissances de l’élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l’enseignement et les expériences d’apprentissage en classe; * Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d’une sensibilité culturelle; * Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté; * Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; Ateliers : [Ma culture dans le resPAIX](https://institutpacifique.com/boutique/ma-culture-dans-le-respaix/#:~:text=Ma%20culture%20dans%20le%20resPAIX%20Le%20programme%20Ma,et%20en%20favorisant%20le%20respect%20de%20la%20diff%C3%A9rence.), My Blueprint: enquête Qui suis-je?, [excursions SMSO](https://smho-smso.ca/online-resources/excursions-virtuelles-pour-la-gestion-du-stress-et-ladaptation/)(Commencer par soi-même? Où est-ce qu’on trouve comment initier?); * Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves; * Planification de l’intégration des référents culturels dans l’enseignement; * Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d’apprentissage reflète et soit accessibles à l’ensemble des apprenants; * Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales; * Exploitez une variété de ressources en littératie, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves; * Faire la promotion d’un leadership culturel partagé; * Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle); * Faire preuve d’humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l’inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre; * Camps de leadership 21; * Monde le son. * Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves : * Assurer la mise en œuvre du conseil d’élève; * Participation à l'initiative *La voix des élèves;* * Participation aux activités animées par l’équipe de l’animation culturelle. * Organisation de camp de leadership pour une journée pour les élèves de la 7e et 8e année. * Élève CPE * Organiser des journées décloisonnées au niveau de l’école pour des occasions comme : * Halloween; * Fêtes; * Saint-Valentin; * Carnaval; * Semaine de l’éducation; * Semaine de la francophonie; * Fête champêtre. * Chandail orange * Journée Franco-ontarienne * Jour du Souvenir * Journée de la femme * Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d’alliance d’écoles : * Club de soccer; * Comité social; * Club de lecture; * Alliance LGBTQ2+. * Équipe de hockey * Équipes de volley-ball * Équipes de tennis * Équipes de course de fonds * Équipes de ballon-paniers * Équipes de ski alpin * Club créateur * Équipes de hockey-balle * Équipes de badminton * Club annuaire * Club de photographie * Club de musique * Club de robotique et codage * Participation aux activités offertes par des organismes externes : * Formations de Premiers soins * Formation en travail en hauteur | | | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Stratégies d’intervention et de soutien en matière d’intimidation | | | |
| *L’intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l’intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l’intervention, affirmer clairement que l’intimidation est un comportement inacceptable. L’intervention doit viser l’enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l’empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n’empruntent pas la voie de l’intimidation et se comportent en citoyen responsable. L’annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.* | | | |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l’intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves. | | | |
| Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2025, tous les membres du personnel de l’école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d’intimidation, pour les témoins des actes d’intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d’intimidation. | | | |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.   * Soutien aux élèves qui ont subi des actes d’intimidation : * Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève; * Offrir des sessions d’éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; * Faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; * Offrir l’aide ou l’intervention des travailleurs sociaux disponibles; * Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; * Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); * Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable)*; * Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d’intimidation; * Créer un environnement sécuritaire pour l’élève; * Créer un plan de sécurité de l’élève; * Appel à la police. * Référer l’élève vers des organismes comme : * [Jeunesse, j’écoute](https://jeunessejecoute.ca/); * [Tel-jeunes](https://www.teljeunes.com/accueil); * [LGBTQ Youth LINE](https://www.youthline.ca/); * [Black Youth Helpline](https://blackyouth.ca/contact-us/); * [+*FORT*](https://centreaxel.com/fr/projects/fort/)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d’intimidation; * [Ligne d’écoute d’espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures)](https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/). | Le bien-être des élèves en tout temps. | Tout le personnel de l’école est responsable de s’assurer de faire des suivis avec les élèves et d’aller chercher l’appui additionnel en passant par la direction d’école si nécessaire. |  |
| * Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation; * Créer un environnement sécuritaire pour les élèves;   Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire. |  |  |  |
| * Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d’intimidation : * Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l’élève; * Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l’éducatrice spécialisée de l’école; * Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; * Intervention éducative sur l’intimidation (p. ex. : lire un livre sur l’intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); * Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; * Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; * Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l’école; * Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l’élève; * Intervention des travailleurs sociaux; * Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; * Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); * Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l’élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*); * Élaborer un plan d’intervention; * Élaborer [un plan de soutien du comportement](https://www.ontario.ca/fr/document/violence-au-travail-dans-les-conseils-scolaires-un-guide-de-la-loi/annexe-d-plans-de-soutien-du-comportement-et-soutien-des-comportements-positifs) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l’élève); * Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s’il y a lieu; * Entreprendre les démarches selon l’évaluation de l’analyse du VTRA, s’il y a lieu; * Élaborer un Plan de sécurité de l’élève en situation d’urgence, s’il y a lieu;   Appel à la police. |  |  |  |
| Priorité 2 de l’école : D’ici juin 2025, les membres du personnel de l’école utiliseront l’approche réparatrice et seront en mesure d’intervenir en fonction du tableau décisionnel | | | |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | Intervenions en fonction du tableau décisionnel de l’école.  [ProgessionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf](https://csviamonde.sharepoint.com/:b:/g/%C3%89coles%20s%C3%A9curitaires%20et%20tol%C3%A9rantes/Ef_F87CnHD9LjYo_D9CntGoB536_2ksg3B3DOSefLmfcsA?e=o2R35A) |  | Tout le personnel. | Septembre à juin | | Formations nécessaires | Les directions | D’ici la fin de l’année. |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Signalement des actes d’intimidation | |
| Les conseils scolaires doivent s’assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d’intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d’intimidation. Les conseils scolaires doivent s’assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d’élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu’il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n’importe quel moment à l’école et à l’occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d’apprentissage virtuels. ([NPP144](https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-144)) | |
| Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d’intimidation | **Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l’école)** |
| * Pour dénoncer des actes d’intimidation, l’élève est encouragé à: * Aller voir un adulte de confiance. * Dénoncer les actes en utilisant : * Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l’école ou; * Le Forms pour le signalement des incidents de l’école. * Pour signaler des actes d’intimidation, les adultes de l’école doivent : * Aviser la direction de l’école. Faire rapport à la direction s’il apprend qu’un élève peut s’être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l’école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l’école dès qu’il est raisonnablement possible de le faire; * Remplir le formulaire : Rapport d’incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; * Consigner les incidents dans le registre des incidents de l’école; * Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login);   Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s’appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement :[PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](https://files.ontario.ca/workplace_violence_in_school_boards_roadmap_01_fr.pdf)  Après le signalement d’une situation d’intimidation :   * 1. La direction fait enquête.   2. La direction de l’école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d’intimidation ainsi que des élèves s’y livrant, et les informer : * de ce qui s’est produit; * du préjudice subi par l’élève; * des mesures prises pour assurer la sécurité de l’élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l’incident; * des soutiens qui seront proposés à l’élève en réponse à l’incident * La direction de l’école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.   1. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.   Suspension et renvoi :  [Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l’école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe.](https://www.ontario.ca/fr/page/suspension-et-renvoi) [Directives administratives no 3,204-](https://csviamonde.ca/fileadmin/3_204_Securite_dans_les_ecoles_dir_adm.pdf)  [STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](https://csviamonde.ca/fileadmin/3_204_Securite_dans_les_ecoles_dir_adm.pdf)  Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l’école :   * Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l’éducation. | **Pour signaler un cas d’intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :**  **Communiquer avec la direction/direction adjointe.** |
| Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire | |
| Les membres du personnel :   * Respecter le PPIMI de l’école; * Veiller à la sécurité des milieux d’apprentissage des élèves; * Recevoir les confidences des élèves; * Participer au moyen de dénonciation; * Intervenir s’il est témoin d’un « comportement d’élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »; * Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation; * Consigner les incidents; * Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire; ​ * Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail; * Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.   Les élèves :   * Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l’école ainsi qu’aux autres élèves de l’école; * Respecter le code de conduite de l’école; * Participer aux activités liées à la prévention de l’intimidation; * Participer aux sondages portant sur le climat scolaire; * Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante; * Dénoncer les actes et les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l’école.   Les parents, tuteurs, tutrices :   * Se renseigner sur les sujets suivants : L’intimidation, la discipline progressive, les politiques de l’école en matière d’intimidation; * Consulter le code de conduite de l’école; * [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d’un processus de discipline progressive.](https://www.ontario.ca/fr/page/creer-des-ecoles-securitaires-et-tolerantes-gerer-les-comportements-inappropries) * Consulter le bulletin d’information de l’école en matière d’intimidation; * Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante; * Consulter le plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation de l’école (PPIMI); * Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2025; * Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil * Se porter bénévole lors de la tenue d’activités de prévention contre l’intimidation au sein de l’école; * Être à l’écoute de son enfant; * Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves; * Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré; * Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit; * Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion; * Dénoncer les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire; * Informer le personnel de l’école si l’intimidation se poursuit; * Participer à la recherche de solutions et à l’élaboration d’un plan d’intervention en cas d’intimidation; * En cas d’incident grave, la direction d’école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant; * L’intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d’incident grave impliquant des élèves; * En cas d’incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans [Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.](https://www.ontario.ca/fr/page/modele-provincial-de-protocole-local-entre-la-police-et-le-conseil-scolaire)   La direction :   * Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes; * Élaborer, à l’aide du comité, le plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation; * Partager le PPIMI avec l’ensemble du personnel; * Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d’école; * Partager le PPIMI sur le site Internet de l’école; * Assurer la mise en application du PPIMI dans son école; * Suivre le protocole en cas d’intimidation ou la violence en milieu scolaire; * Faire enquête sur les signalements en cas d’intimidation; * Suivre toutes les étapes d’interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation; * Veiller à la sécurité des milieux d’apprentissage des élèves; * Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s’appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires; * Assurer les suivis; * Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;   Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d’intimidation, pour les témoins des actes d’intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d’intimidation | |